

CONTRAT DE RIVIERE DU BASSIN VERSANT DE L'HUVEAUNE

Projet-définitif

COMPTE-RENDU DU DE LA COMMISSION ENTREPRISES ET INDUSTRIES N°1 DU

16/01/15

Mairie de la Penne-Sur-Huveaune, 14h00-17h00



- **OBJET DE LA REUNION : Première rencontre de la commission entreprises et industries - précisions et structuration du programme d'actions pressenti sur la thématique.**

- **Participants :**
 - Roxane Roy, SIBVH
 - Georges Choley, SIBVH
 - Gaëlle Le Bloa, Agence Génopé
 - Sabine Hugounenc, Safege
 - Lucie Bizzozero, Safege
 - Nicolas Hesse, Safege
 - Michel Souchon, Syndicat des Paluds
 - Jean-Paul Gaillard, Syndicat des Paluds
 - Hervé Brun, Syndicat Pôle Alpha
 - Béatrice Marthos, SPL l'Eau des Collines
 - Matthieu Rossi, Conseil Général 13
 - Patrick Bayon, Conseil Général 13
 - Fatiha El Mesaoudi, Agence de l'eau
 - Isabelle Champeix, Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille Provence
 - Coralie Diaz, Chambre des Métiers et de l'Artisanat 13
 - Jean-Luc Herraiz, Chambre des Métiers et de l'Artisanat 13
 - Christelle Deblais, CAPAE

- **Excusés :**
 - Jean-Claude Alexis, Président du SIBVH
 - Agnès Oliveau, CAPAE
 - Marie-Hélène Ippolito Rodriguez, CAPAE

- **Ordre du Jour suivi :**
 - Rappel de la démarche, avancée du Contrat de Rivière et de la phase Projet Définitif
 - Objectifs et fonctionnement des commissions
 - Eléments de contexte relatifs à la thématique « entreprises et industries »
 - Planning et fiches action

- Balayage et discussion concernant l'ensemble des actions du Contrat de Rivière se référant à la thématique
- Organisation des futures commissions

I/ Rappel de la démarche, avancée du Contrat de Rivière et de la phase Projet Définitif



Le périmètre du Contrat de Rivière s'étend sur 27 communes et 5 EPCI, dont 2 majoritaires : la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, et la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole. Il s'agit du périmètre établi par le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux).

La partie amont du bassin versant est à dominante naturelle, alors que la partie aval est urbanisée à très urbanisée.

La démarche Contrat de Rivière : enjeux

Un programme d'actions volontaires, multithématique sur 6 ans
 - 2 phases: 2015-2017 et 2018-2020
 - Volet études important sur la première phase
 - Volet travaux étoffé sur la seconde phase

Agir ensemble pour le bassin versant de L'HUVEAUNE

Transversalité des enjeux	ENJEU A	Qualité des eaux → Reconquérir la qualité des milieux aquatiques en agissant sur la réduction et le contrôle des pollutions urbaines (domestiques et espaces publics, essentiellement par temps de pluie) et des pollutions à caractère industriel et agricole	➢ Réseau de suivi de la qualité des eaux
	ENJEU B	Qualité des milieux naturels aquatiques → Restaurer les fonctionnalités écologiques des cours d'eau tant en termes de qualité physique (état du lit et des berges, continuité écologique) que de quantité d'eau disponible pour la vie aquatique	➢ Travaux d'extension de la station d'épuration d'Auriol St Zacharie
	ENJEU C	État des ressources en eau → Gérer durablement la ressource en eau en adéquation avec les besoins du territoire et en lien avec la fonctionnalité des cours d'eau	➢ Programme d'entretien de l'Huveaune et affluents
	ENJEU D	Gestion quantitative du ruissellement et des inondations → Construire une stratégie globale de réduction du risque inondation, en lien avec une gestion concertée des eaux pluviales, cohérente avec les politiques d'urbanisation et favorisant le rôle des zones naturelles et agricoles du territoire	➢ Etude de potentialité des aquifères (Ste Baume / Calanques) pour la diversification des ressources en eau
	ENJEU E	Gestion locale concertée et valorisation du bassin versant → Instaurer une gestion concertée et durable du bassin versant, en favorisant la transversalité entre les acteurs et projets du territoire, autour de la politique de l'eau et des milieux → Développer la réappropriation de l'Huveaune et ses affluents par les riverains et les acteurs locaux pour réhabiliter le lien social entre cours d'eau et population	➢ Accompagnement technique des collectivités et professionnels ➢ Elaboration d'une stratégie d'information, Sensibilisation, Education et Formation

La démarche Contrat de Rivière se formalise par la mise en œuvre d'un programme d'actions volontaires et multithématique sur 6 ans avec un volet études et état des lieux important en phase 1 et des travaux et gestion découlant des études réalisées précédemment, en phase 2.

Il permet d'obtenir des aides (techniques et financières) particulières à ce dispositif pour répondre aux objectifs fixés par la DCE et aux enjeux locaux.

Ce programme d'actions s'articule autour de 5 grands enjeux pour le territoire (à côté

de chaque enjeu, des exemples concrets d'actions qui seront mises en place).

La démarche Contrat de Rivière : avancement

Agir ensemble
pour le bassin versant de
L'HUVEAUNE



Projet définitif : déclinaison des pistes d'actions en actions définitives

La démarche Contrat de Rivière a débuté en 2012, avec la réalisation d'un diagnostic préalable, faisant ressortir les 5 enjeux principaux pour le bassin versant. L'Avant-Projet du Contrat a ensuite été élaboré. A ce stade, des pistes d'actions y ont été inscrites. Une fois son contenu validé par le Comité de Bassin Rhône-Méditerranée, le SIBVH a pu passer à l'élaboration du Projet Définitif du Contrat, avec une déclinaison collective de ces pistes d'actions, en actions opérationnelles.

sensibiliser ensemble préserver améliorer agir

Depuis 2012 et le lancement de la démarche, les acteurs ont été mobilisés pour élaborer le diagnostic partagé et co-construire les pistes d'actions de l'Avant-projet.

Mobilisation des acteurs depuis 2012

Et au milieu est né un contrat de rivière

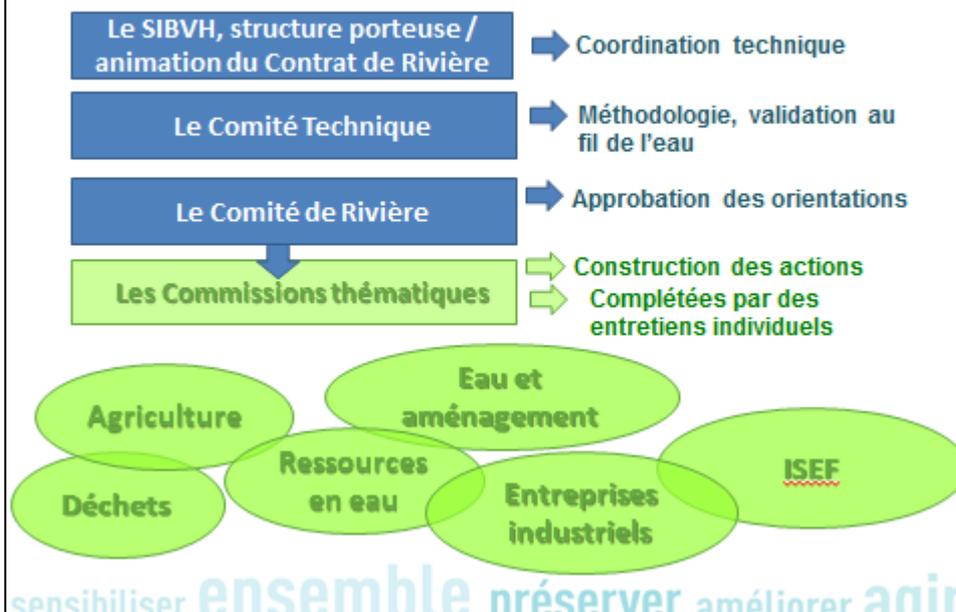
sensibiliser ensemble préserver améliorer agir

www.syndicat-huveaune.fr

Syndicat Intercommunal du Bassin Versant de l'Huveaune
932 Avenue de la Fleuride, ZI Les Paluds 13 400 Aubagne
Tél. : 04 42 62 80 90

SIH
Syndicat Intercommunal du
Bassin Versant de l'Huveaune

La démarche Contrat de Rivière : co-construction du projet définitif



Le SIBVH est la structure porteuse du Contrat de Rivière. Il ne sera maître d'ouvrage que des actions rentrant dans le champ de ses missions (entretien des cours d'eau, communication, etc.).

Le Comité Technique en élabore la méthodologie de construction et le Comité de Rivière valide les grandes décisions. La construction du Projet Définitif passe par la réalisation de commissions thématiques (agriculture, ressources en eau, eau et aménagement, entreprises et industries, stratégie

d'Information, Sensibilisations, Education et Formation). Des rencontres individuelles sont également organisées pour les actions dont les maîtres d'ouvrage sont clairement identifiés.

II/ Objectif et fonctionnement des commissions

La commission entreprises et industries : objectifs et fonctionnement



▪ Objectifs des commissions thématiques :

- Construire le plan d'actions avec l'ensemble des acteurs concernés
- Suivre l'avancée des actions au cours du Contrat
- Lieu d'échanges pour les différents acteurs pour partager leurs connaissances

Commissions ayant vocation à être pérennes

▪ Les co-référents :

- Aider à la structuration des commissions : acteurs à mobiliser, ordre du jour, calendrier
- Apporter un avis sur les modes d'animation et, si les personnes le souhaitent et le peuvent, co-animer la rencontre.
- Être garants de la pérennisation de la démarche

L'objectif de cette première rencontre est de construire le plan d'actions avec l'ensemble des acteurs concernés.

Par la suite, les commissions se réuniront 1 à 2 fois par an pour suivre l'avancée des actions au cours du Contrat et préparer la phase 2, entre 2015 et 2017.

Ces commissions ont donc vocation à être pérennisées, même après la mise en œuvre du Contrat, puisqu'elles constituent un lieu d'échange entre les acteurs concernés par une même thématique.

Le système des co-référents a été choisi pour le déroulement de ces commissions. Pour cette ils restent encore à définir.

III/ Éléments de contexte relatifs à la thématique « entreprises et industries »

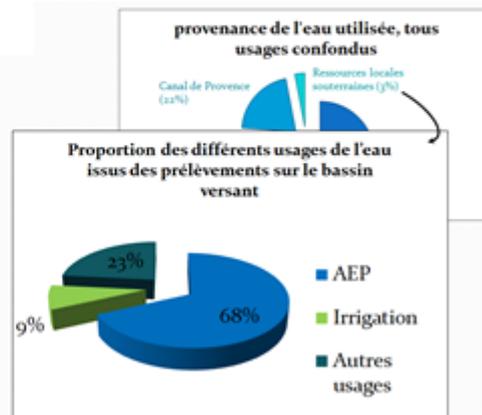
Les éléments de contexte relatifs à la thématique issus du diagnostic du territoire sont présentés sur les diapositives ci-dessous.

Éléments de contexte : la ressources en eau

Agir ensemble pour le bassin versant de L'HUVEAUNE

- Une forte dépendance au système Durance-Verdon : les ressources locales représentent 3% du volume d'eau utilisé tous usages confondus

- Utilisation d'environ 20% des ressources locales pour les usages liés aux industries et entreprises



Provenance de l'eau utilisée sur le bassin versant de l'Huveaune :

- Canal de Provence : 22%
- Canal de Marseille : 75%
- Ressources locales : 3%

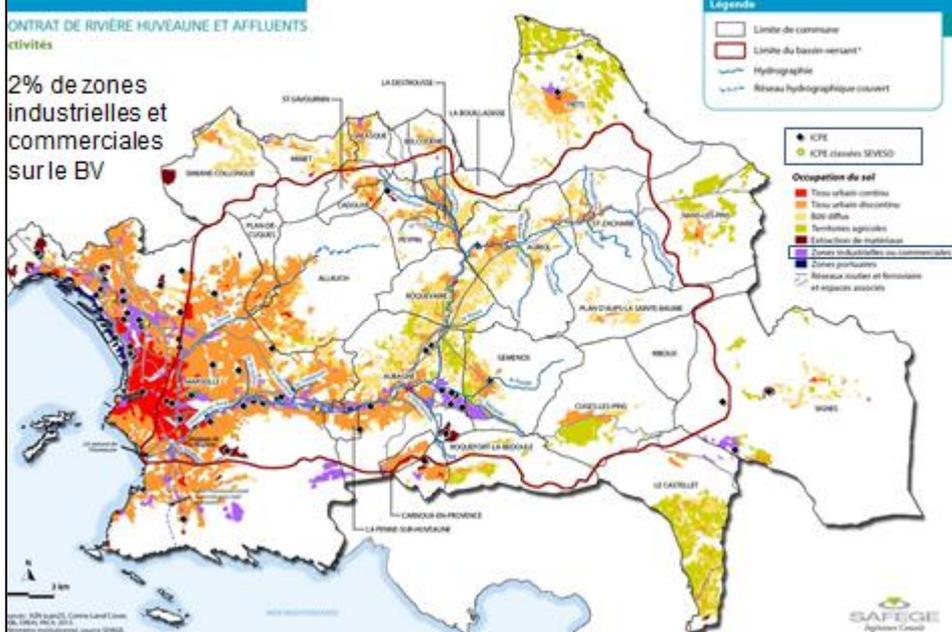
⇒ Une forte dépendance au système Durance Verdon :

- Impact économique
- Qu'en sera-t-il quant à la sécurisation de l'approvisionnement en eau dans les années à venir, au vu des changements climatiques prévus ?

Éléments de contexte : implantation

CONTRAT DE RIVIÈRE HUVEAUNE ET AFFLUENTS activités

2% de zones industrielles et commerciales sur le BV



Le bassin versant de l'Huveaune compte deux grandes zones d'activités commerciales qui constituent des pôles commerciaux majeurs à l'échelle départementale : le parc commercial de la Valentine situé dans le 12^{ème} arrondissement de Marseille, et la zone des Paluds située à l'Est de la commune d'Aubagne, en limite de la commune de Gémenos.

A noter également la présence de manière diffuse sur le territoire d'une multitude de zones d'activités, plus ou moins structurées et identifiées en tant que pôle.

www.syndicat-huveaune.fr

Syndicat Intercommunal du Bassin Versant de l'Huveaune
932 Avenue de la Fleuride, ZI Les Paluds 13 400 Aubagne
Tél. : 04 42 62 80 90

SIH
Syndicat Intercommunal du Bassin Versant de l'Huveaune

De nombreuses entreprises sont implantées en zone inondable. A part dans le cadre de prescriptions faites dans les PPRI lorsque la commune en est dotée, il n'existe pas réellement de démarche de sécurisation de ces installations contre les inondations.

Éléments de contexte : zones inondables

De nombreuses entreprises sont situées en zone inondable :



ARKEMA (SEVESO) à Marseille



La Zone Industrielle des Paluds à Aubagne

Éléments de contexte : fonctionnement et suivi

Des entreprises au fonctionnement « hétérogène » sur le bassin versant :

- Des ICPE* faisant l'objet d'un suivi spécifique, notamment suivi RSDE**
- Des petites entreprises ne faisant pas l'objet de contrôle et dont les activités peuvent générer des rejets à caractères industriels

*ICPE : Installations Classées Pour l'Environnement

**RSDE : Recherche de Substances Dangereuses dans l'Eau

Les substances recherchées			
	Directive européenne	France Echéance 2018	Europe Echéance 2021
13 Substances prioritaires dangereuses	OC	Abolition	Suppression
8 substances Liste 2	75/44/CEE	Réduction	Réduction
22 substances prioritaires	OC	30 % des rejets	Réduction
86 autres substances pertinentes	75/44/CEE	30 % des rejets	Réduction
		10 % des rejets	Réduction

Substances recherchées dans le cadre de la campagne RSDE 2

Campagnes RSDE : Il s'agit d'une action nationale visant à la recherche et à la réduction des rejets de substances dangereuses dans l'eau par les ICPE. Encadrée par la DREAL, cette opération consiste en une campagne de recherche initiale, complétée par un suivi permanent, réalisé par les industriels et les collectivités concernés dans le cas où la présence de tels composés est avérée. Des solutions doivent également être mises en œuvre pour permettre la réduction de leurs rejets.

Éléments de contexte : impact des activités industrielles

Méconnaissance de l'impact des rejets et des activités industrielles :

- des rejets aqueux :
 - o directs dans les milieux naturels : eau de lavage ruissellement ..
 - o dans les réseaux d'eaux pluviales
 - o dans les réseaux d'assainissement
- des rejets de macro-déchets
- des pratiques parfois inadaptées en bordure de cours d'eau



Nécessité de mener un diagnostic des pratiques



Réseau pluvial dans la zone des Paluds

Éléments de contexte : démarches existantes

Agir ensemble
pour le bassin versant de
L'HUVEAUNE

Documents cadres :

- Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)
- Agenda 21 - Plan Climat Energie
- Schéma d'Orientation pour une Utilisation Raisonnable de la Ressource en eau (le SOURCE) et sa déclinaison : la charte régionale de l'eau

D'autres démarches



- Ex de suivi des pratiques et d'accompagnement des entreprises et industries sur d'autres bassins versants

Témoignage de Fatiha El Mesaoudi
de l'Agence de l'eau

Témoignage de Fatiha El Mesaoudi, Agence de l'eau RMC

Mme El Mesaoudi présente les actions menées par l'Agence de l'eau RMC pour l'accompagnement des entreprises, concernant la mise aux normes de leurs installations d'assainissement et de leurs rejets (actions répondant à des obligations réglementaires).

Il s'agit de démarches contractuelles et collectives de suivi des entreprises et industries d'un territoire défini et d'une durée d'environ 3 ans. Elles ont pour objectif de réduire l'impact des pollutions issues des effluents non domestiques, afin de préserver la qualité des milieux naturels et de l'eau, ainsi que pour protéger les réseaux et ouvrages (par ex les STEP) contre les dégradations dues à ces rejets (produits corrosifs par exemple).

Ces démarches visent notamment à :

- Connaître les flux polluants et identifier leurs émetteurs :
 - rejets directs (milieu naturel) et indirects (via les réseaux collectifs)
 - déchets
- Favoriser les actions de réduction des pollutions à la source
- Accompagner l'application d'exigences réglementaires :
 - réglementation ICPE
 - règlement d'assainissement
 - autorisations de déversement
 - conventions de raccordement
 - etc.

Il s'agit d'une démarche préférentiellement portée par la collectivité (pour assurer le rôle de police des réseaux) et menée en partenariat avec divers acteurs : chambres consulaires (CCIMP, CAM), Communes, Agence de l'eau, porteurs de Contrats de milieux, etc.

L'Agence de l'eau finance ces démarches à hauteur de 30 à 70% en fonction des études et travaux menés.

Ce type de démarche est déjà mise en place sur différentes communes ou bassins versants de notre région. (cf carte ci-dessous).

www.syndicat-huveaune.fr

Syndicat Intercommunal du Bassin Versant de l'Huveaune
932 Avenue de la Fleuride, ZI Les Paluds 13 400 Aubagne
Tél. : 04 42 62 80 90


Syndicat Intercommunal du
Bassin Versant de l'Huveaune

IV/ Planning et fiches action

Les fiches action

MATRE D'OUVRAGE :
SIBVH (Syndicat Intercommunal du Bassin Versant de l'Huveaune)

MONTANT :
360 000 euros

SDAGE :
Orientation fondamentale : sans objet
Programme de mesure : GOU0101

Autres actions réglementaires :
Aucune

MASSE D'EAU CONCERNEE* :
L'Huveaune du Merizon au sud du pont de l'Estal (FRDR121a)
L'Huveaune du sud du pont de l'Estal à la mer (FRDR121b)
L'Huveaune de sa source au Merizon (FRDR122)
Ruisseau le Juret (FRDR141a)
Ruisseau de Peyrus (FRDR1521)
Rivière le Merizon (FRDR1547)
Torrent du Faugé (FRDR1592)
Masse d'eau non référencée dans le SDAGE : le Merizon de Requostet la Bédoule

Fiche action Qualité des eaux

Mise en place d'un réseau de suivi pérenne de la qualité des eaux superficielles, puis mise en œuvre et exploitation

Objectif : Amélioration des connaissances de l'état des milieux et des sources de contamination

Contenu et objectif de l'action :
La mise en œuvre du réseau de suivi a pour objectif de qualifier l'état des eaux de l'Huveaune et de ses affluents, ainsi que d'en suivre leur évolution. Le réseau complètera les 2 stations de l'Huveaune (Aurou et Marville) suivies depuis 2006 par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse. Il répond ainsi au programme de mesures du SDAGE et aux enjeux locaux en matière d'amélioration de la connaissance et de partage des données acquises. Il constituera ainsi un réel suivi de l'évolution de la qualité des eaux en réponse aux différentes actions menées sur le territoire.

Contenu technique de l'action :
Le suivi concernera les paramètres physico-chimiques, chimiques et biologiques définis ci-dessous, sur les 16 stations réparties sur l'Huveaune et ses affluents. Après la première année de suivi (2015) ce réseau sera ajusté (paramètre et stations) et optimisé afin qu'il soit le plus informatif et adapté possible aux spécificités du bassin versant. Le suivi optimisé sera mis en œuvre les années suivantes.

Paramètres analysés 4 fois par an dans l'eau :
= Echerchia coli
= Entérocoques intestinaux (toutes les stations)
= Physico-chimie classique (toutes les stations) : température, conductivité, pH, oxygène dissous, DB5, Carbone Organique Dissous, NH4-, NO2-, NO3-, PO43-, Pt, ions majoritaires, Azote Kjeldahl, MES
Paramètres analysés 1 fois par an dans les sédiments : PCB (2 stations)
Paramètres biologiques analysés une fois par an : IBO-DCE et IBCF (6 stations)

Conditions de mise en œuvre et faisabilité :
Les modalités de mise en œuvre de ce réseau de suivi ont été élaborées en concertation avec les partenaires techniques et financiers du contrat de rivière (Agence de l'Eau, Conseil Régional, Conseil Général et DDTM) ainsi que les acteurs du territoire. Le réseau mis en place respecte les recommandations de l'Agence de l'Eau relatives à l'élaboration de réseaux de suivi complémentaires, ainsi que les modalités formalisées dans l'arrêté du 25 janvier 2010. A l'issue de chaque année de suivi, un rapport d'interprétation des résultats sera réalisé et diffusé largement. L'ensemble des données produites sera fourni sous format numérique compatible pour une intégration rapide dans le Réseau National des Données sur l'Eau.

Localisation :
Huveaune - Bassin Versant de l'Huveaune (Huveaune et ses affluents)
Intégrer ici une image ou carte de localisation

Dimanches du territoire en lien avec l'action :
Réseau de suivi de la qualité de l'Agence de l'Eau (RCS/CO) en 3 points : Aurou, Rouvère, Marseille
Suivi de la qualité du SERAMM de l'Huveaune et du zénel sur le territoire Marseillais
Suivi des auto-surveillances des stations d'épuration
Suivi ponctuels réalisés sur le bassin versant

Programmatif :

Phase 1 (de 2015 à 2017)	180 000 € HT
Mise en place et début du suivi, interprétation, ajustements	60 000€
Année de suivi 2 et interprétation	60 000€
Année de suivi 3 et interprétation	60 000€
Phase 2 (de 2018 à 2020)	180 000 € HT
Année de suivi 4 et interprétation	60 000€
Année de suivi 5 et interprétation	60 000€
Année de suivi 6 et interprétation	60 000€

Plan de financement pour la phase 1

Financiers	Montant (€ HT) et taux de financement
Maître d'ouvrage - SIBVH	36 000 € (20 %)
Agence de l'Eau RMC	90 000 € (50 %)
Conseil Régional	54 000 € (30 %)
TOTAL	180 000 € (100 %)

Indicateurs :
- Indicateur 1 : Taux de réalisation = nombre de prélèvements réalisés / nombre de prélèvements prévus
- Indicateur 2 : nombre d'actions du contrat s'appuyant sur le réseau de suivi comme base de diagnostic

Date limite de retour : Le 6 février 2015

Remplie par le maître d'ouvrage

Afin de formaliser au mieux l'action à mener et de permettre aux décideurs de se prononcer sur cette action, **chaque maître d'ouvrage doit remplir une fiche pour les actions qu'il souhaite porter et mettre en œuvre.** Elles doivent impérativement être retournées au SIBVH le **6 février 2015**.

Pour plus d'informations, voir en pièce jointe la notice explicative pour la rédaction des fiches actions.

Les **échéances serrées** et **validations nécessaires** par le Comité technique et les membres du Comité de rivière imposent le respect d'une organisation spécifique :

- un **déla**i à respecter pour le rendu : 6 février 2015
- un **aller-retour uniquement** entre les maîtres d'ouvrage et le SIBVH
- un **appui technique** sur rendez-vous auprès de l'assistance à maîtrise d'ouvrage SAFEGE pendant la phase de rédaction
- un appui sur **les aspects administratifs/organisation** auprès du SIBVH.

A noter que la commission des aides de l'Agence de l'eau de juin 2015 ne délibérera que sur les montants des actions à mener en phase 1, de 2015 à 2017.

Les actions à mener en phase 2 devront donc être plus précisément définies lors de prochaines commissions thématiques.

Ci-dessous, le calendrier du Contrat de Rivière synthétisant les échéances à venir.

Janvier		Février		Mars		Avril		Mai		Juin						
1	J	1	D	1	D	1	M	Semaine 14 : Dépôt des fiches actions complètes (financement + technique) pour validation Com aides à l'AE	1	V	1	L	Semaine 23 : Commission des aides de l'agence de l'eau			
2	V	2	L	2	L	2	J		2	S	2	M				
3	S	3	M	3	M	3	V		3	D	3	M				
4	D	4	M	4	M	4	S		4	L	4	J				
5	L	5	J	5	J	5	D		5	M	5	V				
6	M	6	V	6	V	6	L	6	M	6	M	6	S			
7	M	7	S	7	S	7	M	7	J	7	J	7	D			
8	J	8	D	8	D	8	M	8	V	8	V	8	L			
9	V	9	L	9	L	9	J	9	S	9	S	9	M			
10	S	10	M	10	M	10	V	10	D	10	D	10	M			
11	D	11	M	11	M	11	S	11	L	11	L	11	J			
12	L	12	J	Commission ISEF	12	J	12	D	12	M	12	V				
13	M	13	V		13	V	13	L	13	M	13	S				
14	M	Commission ressources en eau	14	S	14	S	14	M	14	J	14	J	14	D		
15	J	Commission eau et aménagement	15	D	15	D	15	M	15	V	15	V	15	L		
16	V	Commission entreprises et industries	16	L	Semaine 8 : Comité technique de financement des fiches actions	16	L	Semaine 12 : Comité technique de préparation du comité de rivière	16	S	16	S	16	M		
17	S		17	M		17	M		17	V	17	D	17	D	17	M
18	D		18	M		18	M		18	S	18	L	18	L	18	J
19	L		19	J		19	J		19	D	19	M	19	M	19	V
20	M		20	V		20	V		20	L	20	M	20	M	20	S
21	M		21	S	21	S	21	M	21	J	21	J	21	D		
22	J		22	D	22	D	22	M	22	V	22	V	22	L		
23	V		23	L	23	L	23	J	23	S	23	S	23	M		
24	S		24	M	24	M	24	V	24	D	24	D	24	M		
25	D		25	M	Retour des fiches commission ISEF	25	M	Semaine 13 : Organisation du comité de rivière avant envoi des fiches actions	25	L	25	L	25	J		
26	L		26	J	26	J	26		D	26	M	26	M	26	V	
27	M		27	V	27	V	27		L	27	M	27	M	27	S	
28	M		28	S	28	S	28		M	28	J	28	J	28	D	
29	J		29	D	29	D	29		M	29	V	29	V	29	L	
30	V		30	L	30	L	30	J	30	S	30	S	30	M		
31	S		31	M	31	M		31	D	31	D					

V/ Balayage et discussion concernant l'ensemble des actions du Contrat de Rivière se référant à la thématique entreprises et industries

Les actions sont structurées dans le programme d'actions selon les cinq enjeux définis lors de la phase d'Avant-Projet.

Les remarques et modifications proposées en séance sont présentées en vert dans le tableau ci-dessous,

Les maîtres d'ouvrage pressentis sont quant à eux inscrits en bleu.

Enjeu A : qualité des eaux

Intitulé de l'action	Contenu / Conditions de réalisation	Commentaires
<p>A-1-1 RSDE2 : campagnes de recherche de substances dangereuses dans les rejets des ICPE : DREAL</p>	<p>Mise en œuvre de la surveillance pérenne sur les rejets de certaines ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement), suite au RSDE 1</p> <p>Pour mémoire et comme base pour les études plus spécifiques</p>	<p>Cette action est pilotée par la DREAL, elle est inscrite pour mémoire au Contrat de Rivière.</p> <p>L'étape 1 (diagnostic des substances dans les rejets) est terminée.</p> <p>L'étape 2 (suivi pérenne des entreprises dont les rejets dépassent les seuils réglementaires pour certaines substances) est en cours.</p>
<p>A-1-9 Actions collectives "entreprises" sur les pollutions diffuses (pollutions "classiques" et toxiques) : secteur CAPAE CAPAE / SPL l'eau des collines</p>	<p>Sur la base d'activités (et de zones) prioritaires, étude diagnostic et accompagnement des entreprises :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identification des mauvais branchements, connexions aux réseaux d'assainissement, pluvial, et au milieu naturel. Prise en compte des déchets dangereux. - Accompagnement sur les pratiques. - Mise à jour réglementaire des raccordements (autorisations de rejets, conventions de déversement, mise à jour du règlement assainissement,...) - Travaux d'investissement - Poste de technicien "police des réseaux" 	<p>Cette action est en cours de définition par la SPL l'Eaux des Collines en partenariat avec différentes structures (citées plus haut).</p> <p>Ces actions s'étalent sur une durée de 3 ans permettant aux entreprises de planifier et budgéter leurs travaux.</p> <p>Il semble opportun pour les entreprises de profiter aujourd'hui de ce type de démarches qui ne seront peut-être pas reconduites les prochaines années.</p>
<p>A-1-10 Actions collectives "entreprises" sur les pollutions diffuses (pollutions "classiques" et toxiques) : secteur MPM A définir</p>	<p>Sur la base d'activités (et de zones) prioritaires, étude diagnostic et accompagnement des entreprises :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identification des mauvais branchements, connexions aux réseaux d'assainissement, pluvial, et au milieu naturel. Prise en compte des déchets dangereux. - Accompagnement sur les pratiques. - Mise à jour réglementaire des raccordements (autorisations de rejets, conventions de déversement, mise à jour règlement assainissement,...) - Travaux d'investissement - Poste de technicien "police des réseaux" 	<p>Cette action ne sera pas menée en phase 1.</p> <p>M. Brun de Pôle Alpha affirme qu'il est important que ces démarches soient menées de manière conjointe sur l'ensemble du territoire, afin que toutes les entreprises puissent bénéficier de ces aides et que les contraintes soient appliquées de la même manière sur l'ensemble du BV.</p>

Enjeu A : qualité des eaux

Intitulé de l'action	Contenu / Conditions de réalisation	Commentaires
<p>A-1-11 Etude et/ ou travaux de solution pour les rejets de l'Hôpital de la Timone Hôpital de la Timone</p>	<p>Rejets de 2 types : - d'ordre domestique - d'ordre radioactif dans le réseau pluvial Des travaux ont été menés mais après mesures des fuites sont toujours constatées dans le pluvial</p>	<p>S'il est nécessaire de réaliser études ou travaux, l'APHM sollicitera MPM (DEA).</p>
<p>A-1-13 Diagnostic des sites et sols pollués A définir</p>	<p>à détailler</p>	<p>Un contact avec la l'ADEME et la DREAL a été pris. Cette action sera probablement repoussée en phase 2 du Contrat. En phase 1, une action consistant à réunir les acteurs principaux liés à cette problématique pourrait être ajoutée. Elle consistera à faire le point sur le sujet et définir la stratégie à suivre en matière d'études et de travaux. En fonction des données disponibles, il faudra définir s'il s'agit d'une actualisation du diagnostic ou d'un recensement complet des sites et sols pollués. L'AERMC précise que la SPPPI (secrétariat permanent pour la pollution industrielle) est un acteur à contacter et à inviter lors des réunions. Ce sujet en lien avec la disponibilité du foncier sur le territoire pourra être discuté à la prochaine commission entreprises et industries</p>
<p>A-3-1 Signature et mise en application des conventions spéciales de déversement et autorisations de rejets Industriels / collectivités</p>	<p>Action intégrée dans les actions A-1-9 , A-1-10</p>	<p>Ce type d'action pourra être intégré aux actions A19 (et A 10). Un indicateur pertinent pour son évaluation : le nombre de conventions signées.</p>

<p>A-3-2 Dépollution des sols de sites contaminés A définir</p>	<p>A définir en lien avec l'action A-1-13</p>	<p>Action à mener en phase 2.</p> <p>Point pouvant être discuté à la prochaine commission</p> <p>En termes de financements possibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - appel à projet de l'ADEME en cours sur la reconversion en logement ou activité tertiaire (ex bureaux) de friches industrielles. - possibilité de financement de l'AERMC jusqu'à 50% pour les actions non réglementaires (études poussées). - financement possible de l'ADEME pour des diagnostics et études concernant les sites et sols pollués.
<p>A-5-1 Accompagnement technique des collectivités, des entreprises, et professionnels, pour réduire l'usage des phytosanitaires Collectivités, CCIMP, exploitants axes de transport, etc</p>	<p>Activités concernées: agriculture, espaces verts des collectivités, entretiens des axes de transport, jardins collectifs, entreprises etc. Information sur les formations possibles, les bonnes pratiques</p>	<p>Faire le lien avec le plan Eco-phyto</p> <p>Ex d'action déjà opérationnelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Jardiner au naturel (ARPE) : grand public (à voir pour CAPAE) - Poste animateur zerophyto (financements conseil régional) voir avec la chambre d'agriculture <p>Point pouvant être discuté à la prochaine commission</p> <p>Une partie de l'action sera traitée dans l'action collective entreprise A-1-9 sur le secteur de la CAPAE</p>

Enjeu C : Etat des ressources

Intitulé de l'action	Contenu / Conditions de réalisation	Commentaires
C-1-1 Etudes de programmation de gestion des ressources en eau sur les aquifères du BV de l'Huveaune : bilan des prélèvements et des usages et bilan des besoins à venir tous usages confondus SIBVH	Aquifères cibles : alluvions Huveaune (FRDG312A) , Oligocène Région de Marseille (FRDG215), Massifs calcaires (FRDG137) : Etude des prélèvements et des besoins (présents et à venir) pour tous les usages : AEP, agriculture, industrie...	Action présentée pour informer que les chambres consulaires et associations d'entreprises et d'industriels pourront être sollicitées sur le sujet. Leur contribution permettra d'avoir des résultats plus justes. L'étude permettra également d'avoir une connaissance plus fine concernant les besoins à venir et de mettre en place un pan d'actions cohérent pour garantir à tous une eau de bonne qualité, en quantité suffisante et à un prix adapté. Pas de besoins particulier recensés ce jour.
C-1-3 Etudes de programmation de gestion des ressources en eau sur les aquifères du BV de l'Huveaune : diversification des ressources A définir	Etude recherche sur les potentialités des eaux souterraines sur le secteur Calanques/Beausset/Ste Baume : suite de l'étude karst'eau	
C-1-4 Etudes de programmation de gestion des ressources en eau sur les aquifères du BV de l'Huveaune : prospective et méthode SIBVH ?	Etude prospective et programme d'actions découlant des 2 précédentes actions - Définition des zones spécifiques de prélèvements pour l'AEP/autres usages ? - Mise en œuvre d'un plan de sauvegarde de ces zones ? - Etc...	
C-2-2 Projets relatifs aux économies d'eau et /ou d'amélioration de rendement de réseaux Collectivités, exploitants, gestionnaires des canaux En partie pris en compte dans les actions A-1-9 et A-1-10 Lien avec l'action C12	Des projets relatifs aux économies du système Durance Verdon. Des travaux d'amélioration des réseaux d'adduction AEP, permettant d'améliorer le rendement. Des projets de modernisation des réseaux d'irrigation Alimentation de la stratégie ISEF	

Enjeu D : gestion quantitative du ruissellement et des inondations

Intitulé de l'action	Contenu / Conditions de réalisation	Commentaires
D-2-1 Accompagnement technique des collectivités et des entreprises SIBVH	Information, conseil pour l'élaboration de leur SD EP (zonage à la parcelle, taxe pluviale, techniques alternatives...), la mise en œuvre de leurs projets. Conseil divers : activités en bordure de cours d'eau, personnes à contacter, bonnes pratiques à adopter. Mise en place de convention d'échanges de données et de collaboration.	Un PAPI (Plan d'Actions pour la Prévention des Inondations) va être mis en place d'ici quelques années sur le bassin versant. Syndicat des Paluds : <ul style="list-style-type: none">- Incompréhensions concernant les modalités de définition des zones inondables dans le secteur des Paluds. Celles-ci ont des conséquences sur les usagers de la zone (ex : assurance), et sur son développement futur- Souhaiterait une aide pour informer de ces éléments à ses adhérents

Enjeu E : Gestion locale concertée et valorisation du bassin versant

Intitulé de l'action	Contenu / Conditions de réalisation	Commentaires
<p>E-2-3 Projets d'aménagement des berges et contribuant à un intérêt hydraulique ou amélioration de la qualité du milieu Collectivités, associations, entreprises...</p>	<p>Travaux de confortement de berge, sécurisation, rénovation d'ouvrage etc.. dont l'aménagement en bordure aura un effet positif sur l'aspect hydraulique ou la biodiversité avec une amélioration de la qualité du milieu.</p> <p>Ces aménagements pourront éventuellement intégrer une dimension de sensibilisation d'information du grand public sur les milieux aquatiques.</p> <p>Lien avec le projet d'aménagement de la vallée de l'Huveaune</p>	<p>Association Pole Alpha : un besoin d'aménagement des berges de l'Huveaune pour le passage des vélos et des piétons a été évoqué entre Camps Major et la Penne-Sur-Huveaune, suite à l'aménagement de la 3^{ème} voie.(longueur : 4/5 km). Cet aménagement permettrait une connexion douce entre la gare SNCF et le tramway.</p> <p>Sur ce linéaire, 90% des propriétaires sont des entreprises.</p> <p>Cette action nécessite la mise à disposition des parcelles.</p> <p>Le syndicat s'occuperait des travaux liés aux berges, l'aménagement « social » serait réalisé par l'aménageur choisi par l'association.</p> <p>➔ Le SIBVH attend l'organisation d'une réunion entre le syndicat, la CAPAE et l'association pour aborder ce sujet.</p> <p>A étudier :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les aspects du projet pouvant contribuer à répondre aux enjeux du Contrat de Rivière. - le foncier de la zone à aménager car des terrains privés sont présents sur cette portion. <p>Maitres d'ouvrage potentiels :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etude : Syndicat/CAPAE ? - Travaux : CAPAE ?
<p>E-3-1 Mise en œuvre de la stratégie ISEF : SIBVH</p>	<p>Réalisation du diagnostic en cours</p>	<p>CF page ci-dessous</p>
<p>E-3-2 Projets découlant de la stratégie globale : Associations, collectivités, SIBVH, entreprises...</p>	<p>En lien avec les thématiques du Contrat de Rivière Informations/sensibilisation via différents supports (bulletins, réunions ciblées...), accompagnement technique :</p> <p>A compléter par la mission ISEF et en commission thématique</p>	<p>En cas d'idées, de besoins, contacter le SIBVH</p>
<p>E-3-3 Commissions thématiques A définir</p>	<p>Entreprises/Industriels Ressources en eau, Agriculture, Déchets, Eau et aménagement (pluvial, urbanisme, inondation), ISEF</p>	

Élaboration de la stratégie d'Information, Sensibilisation, Éducation et Formation

Agir ensemble
pour le bassin versant de
L'HUVEAUNE

- **intégrée à l'instauration d'une gestion concertée et durable sur le bassin versant** : transversal à tous les enjeux du contrat (A, B, C, D et E)
- **qui s'intéresse à tous les publics, à tous les âges de la vie** : concerne différentes communautés d'acteurs (jeunes, professionnels, riverains...)

Étape 1 : Diagnostic basée notamment sur une enquête en ligne permettant :

Pilier sociétal du
Contrat de Rivière

- 1 - de mieux connaître les acteurs du territoire
- 2 - d'identifier l'offre existante : actions, programmes, démarches et projets en cours
- 3 - de recueillir les idées pour répondre aux besoins du territoire



Enquête du 15 décembre 2014 au 25 janvier 2015

Pour y répondre, site SIBVH : www.syndicat-huveaune.fr/actualites/questionnaire-ise/



Contribution de tous



Commission ISEF : co-construction axes stratégiques le 12 février 2015 à Marseille

sensibiliser ensemble préserver améliorer agir

La Stratégie ISEF pour la mise en œuvre d'une gestion concertée et durable des milieux aquatiques sur le bassin versant de l'Huveaune est le pilier sociétal du Contrat de Rivière. Elle doit accompagner chaque enjeu du contrat avec des actions d'information, formation et sensibilisation adaptées.

Cette stratégie doit viser tous les publics concernés par ces enjeux : élus, professionnels, scolaires... Concrètement, la première étape de cette stratégie est la réalisation d'un diagnostic qui passe par un questionnaire, en ligne jusqu'au 25 janvier.

Il est accessible au lien suivant : www.syndicat-huveaune.fr/actualites/questionnaire-ise

Une fois ce diagnostic réalisé, les axes de la stratégie seront élaborés et les actions répondant à chaque axe seront définies.

Pour cela une commission ISEF aura lieu le 12 février, elle est ouverte à toutes les personnes souhaitant y participer.

www.syndicat-huveaune.fr

Syndicat Intercommunal du Bassin Versant de l'Huveaune
932 Avenue de la Fleuride, ZI Les Paluds 13 400 Aubagne
Tél. : 04 42 62 80 90


Syndicat Intercommunal du
Bassin Versant de l'Huveaune

VI/ Organisation des futures commissions

⇒ Il n'est pas fait mention de remarque particulière concernant le fonctionnement de cette commission

⇒ Participants :

Acteurs identifiés	A intégrer lors d'une prochaine rencontre
SIBVH, Agence de l'eau, CCIMP, DDTM, Conseil Régional, Conseil Général 13 (et 83), CAPAE, SPL eau des collines, CUMPM, SERAMM, Chambre de métiers et de l'artisanat, DREAL, Associations syndicales entreprises du bassin versant : ex : Pôle Alpha, syndicat des Paluds, Associations entrepreneurs de la vallée de l'Huveaune, Pôle activité de Gémenos...	ESCOTA, RFF, CG service routes, ADEME Member du SPPPI PACA

N'hésitez pas à contacter le SIBVH pour toute question, ou toute proposition concernant les actions du Contrat : ajout de nouvelles actions, modification, etc..

A consulter avec le présent compte rendu :

- Notice de rédaction des fiches action

Agir ensemble
pour le bassin versant
de l'Huveaune

